



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Goelands et mouettes

Question orale n° 1260

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les quatre épisodes de mortalité de mouettes rieuses et de goelands survenus dans la baie de Canche en 1996. Pres de 15 000 oiseaux sont morts ayant contracté le botulisme. Il apparaît que ce botulisme est une maladie provoquée par des germes qui se développent à l'abri de l'oxygène et dégagent des toxines botuliniques. Les analyses ont révélé que le botulisme de l'épisode des mois de février et novembre est de type E et celui du mois d'août 1996 de type C. L'origine maritime de l'empoisonnement est exclue car il n'y a pas d'autres décès d'oiseaux. Cet empoisonnement est d'origine terrestre. Une réunion s'est tenue à la préfecture du Pas-de-Calais le jeudi 19 décembre 1996. Il semble que les cas de botulisme soient en recrudescence à l'échelon national. Il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à ce « sinistre écologique » qui inquiète légitimement la population.

Texte de la réponse

M. le président. M. Leonce Deprez a présenté une question n° 1260.

La parole est à M. Leonce Deprez, pour exposer sa question.

M. Leonce Deprez. Madame le ministre de l'environnement, ce n'est pas un rayon de soleil, c'est un nuage que je vous apporte ici et je souhaite que vous puissiez le chasser très vite.

Les oiseaux tiennent une place importante dans notre vie et les mouettes contribuent par leur vol au pouvoir d'attraction de la côte d'Opale sur le littoral du Pas-de-Calais. Elles apportent une note de poésie et de beauté à nos paysages maritimes et rythment, à travers leurs envolées, les journées des quatre saisons que nous voulons offrir sur notre littoral pour en développer l'économie touristique sur les douze mois de l'année.

J'attire donc votre attention sur les quatre épisodes de mortalité de mouettes rieuses et de goelands survenus dans la baie de Canche en 1996. Pres de 15 000 oiseaux sont morts après avoir contracté le botulisme.

Il apparaît que le botulisme est une maladie provoquée par des germes qui se développent à l'abri de l'oxygène et dégagent des toxines botuliniques. Les analyses ont révélé que le botulisme de l'épisode des mois de février et novembre 1996 était de type E et celui du mois d'août 1996 de type C. L'origine maritime de l'empoisonnement est exclue car il n'y a pas d'autres décès d'oiseaux. Cet empoisonnement est d'origine terrestre.

Une réunion a été programmée à la préfecture du Pas-de-Calais le jeudi 19 décembre 1996. Il semble que les cas de botulisme soient en recrudescence à l'échelon national. Quelle suite le Gouvernement entend-il donner à ce sinistre écologique qui inquiète légitimement nos populations du Pas-de-Calais et du littoral du Nord - Pas-de-Calais ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Effectivement, monsieur le député, plusieurs épisodes de mortalité massive ont frappé les mouettes et les goelands de la baie de Canche, à laquelle je sais combien vous êtes attaché, au cours de l'année 1996.

Les deux épisodes du début et de la fin du mois de novembre ont causé la mort d'au moins 5 000 à 6 000

oiseaux. C'est considerable et ce chiffre est sans doute sous-estime car des oiseaux sont morts en mer et n'ont pu etre retrouves. Les mouettes rieuses et les goelands argentes representent 98,5 % des animaux touches, le 1,5 % restant etant constitue par des mouettes melanocephales et des goelands bruns, marins, cendres et leucophee.

Les importantes mortalites de fevrier et de novembre etaient dues au bacille botulinique de type E et celle d'aout au bacille de type C. Au total, ce serait entre 1 et 2 % de la population totale de mouettes et de goelands de la region des baies de Canche et d'Authie qui auraient succombe a la maladie en 1996.

La source de contamination n'est pas encore formellement identifiee. Cependant, seules des especes «detritivores» ont ete affectees. Les especes consommant du poisson vivant ou des coquillages ou autres invertebres marins ont ete epargnees.

Un groupe de travail, pilote par le directeur des services veterinaires du Pas-de-Calais, a ete nomme par le prefet pour tenter de comprendre ce qui s'est passe et eviter, dans la mesure du possible, de nouvelles mortalites.

Les premieres propositions portent sur les points suivants: une meilleure connaissance des phenomenes pathologiques chez les goelands et mouettes, par diffusion d'un questionnaire d'enquete epidemiologique aupres des personnes qui ont ramasse les oiseaux; un reseau d'alerte en cas de constatation d'episodes pathologiques importants; une enquete sur les decharges pour connaitre l'existence de deversements importants de produits contamines tels que des poissons morts, puisque, comme je l'ai rappele tout a l'heure, les poissons vivants n'ont pas contamine les oiseaux; enfin, a plus long terme, une enquete eco-ethologique destinee a mieux connaitre les lieux de nourrissage des goelands et des mouettes pour permettre d'identifier avec plus de surete l'origine de tels episodes pathologiques.

Nous avons besoin, vous le comprendrez, de connaissances supplementaires pour pouvoir repondre a la question, et tout a ete mis en oeuvre pour permettre de les recueillir dans les meilleurs delais.

M. le president. La parole est a M. Leonce Deprez.

M. Leonce Deprez. Je vous remercie, madame le ministre, de ces precisions qui me rassurent.

J'ai appele votre attention sur l'aspect ecologique, mais il y a aussi un aspect economique, car ce sont les communes du littoral qui doivent supporter le cout du ramassage des oiseaux victimes de cet empoisonnement, ce qui represente des depenses non negligeables.

Nous attendons donc avec impatience les conclusions de votre enquete a ce sujet. Je les repercuterai aux maires des communes du littoral du Nord - Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1260

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 78

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 431

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997